



ROQUEBRUNE CAP MARTIN BASKET

Le basket au féminin

LICENCES Saison 2022/2023

La saisie des licences est dématérialisée
Vous allez recevoir un courriel de PAC0006022@ffbb.com
Après votre Pré-Inscription en ligne, votre licence sera validée par le
Club après remise des documents suivants :

Pour les Mineurs, ces documents doivent être remis par les parents

(Permanence les Mercredis de 14h à 19h à partir du 17/08/2022)

Documents à Fournir

- Fiche individuelle de renseignements complétée
- Règlement intérieur du Club signé.
- Chèque de cotisation à l'ordre de RCM Basket
 - Réduction de 10€ pour les domiciliés à Roquebrune Cap Martin
 - Réduction de 50€ pour le 2ème licencié de la même famille
 - Paiement possible en plusieurs fois avec dates d'encaissement au dos des chèques

ADHESION INDIVIDUELLE

Catégorie	Année de Naissance	Cotisation
Micro Basket	2018 - 2019	140 €
U7 (Babies)	2016 - 2017	140 €
U9 (Mini-poussines)	2014 - 2015	160 €
U11 (Poussines)	2012 - 2013	190 €
U13 (Benjamines)	2010 - 2011	190 €
U15 (Minimes)	2008 - 2009	190 €
U18 (Cadettes)	2005 - 2006 - 2007	200 €
SENIORS	2004 et avant	200 €
LOISIRS		70 €
Basket Santé		120 €/an ou 15€/mois

ROQUEBRUNE CAP MARTIN BASKET

Gymnase Valgelata & Fasiolo – Chemin du Vallonet – 06190 Roquebrune Cap Martin

Tél: Bureau 04.89.74.66.68 / 06.11.56.06.20 / 06.75.69.45.53

[Facebook](#) Roquebrune Cap Martin Basket

Email: rcmbasket@gmail.com



ROQUEBRUNE CAP MARTIN BASKET

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS - Saison 2022/2023

Nom

Prénom

Date de Naissance

Lieu de Naissance

Adresse

Code Postal

Ville

IMPORTANT : Téléphone et Email (Pour les communications du Club)

Taille de vêtement

(entourer votre choix)

6A - 8A - 10A - 12A - XS - S - M - L - XL - XXL

Formation Supplémentaire

Arbitre - Table de Marque - Entraîneur

(Choisir une des trois options et entourer votre choix)

Pour les MINEURS

Ecole/Collège/lycée fréquenté*

Taille
(en cm)

Portables

Email

Mère

Père

Autre

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) Mme / Mr

Pour les mineurs :

Mère / Père / Représentant légal de *

- ➡ **Autorise / N'Autorise pas*** la publication sur le site internet de RCM Basket accessible à l'adresse suivante :
<http://www.rcmbasket.fr>, ou sur la page Facebook de RCM Basket accessible à l'adresse suivante :
<https://www.facebook.com/rcmbasket>, des photos présent lors des activités du Club
- ➡ **Autorise / N'Autorise pas*** l'utilisation des moyens de transport mis à disposition par les dirigeants de RCM Basket pour assurer les déplacements lors des diverses compétitions
- ➡ **Autorise / N'Autorise pas*** à quitter le gymnase seul(e) après son entraînement ou son match
- ➡ **Autorise / N'Autorise pas*** les dirigeants de RCM Basket à prendre toutes dispositions et à faire prodiguer des soins d'urgence en cas d'accident

(* Merci de rayer la mention inutile)

Date

Lu et Approuvé
Signature

ROQUEBRUNE CAP MARTIN BASKET

Gymnase Valgelata & Fasiolo - chemin du vallonet - 06190 Roquebrune Cap Martin

Tél. 06.11.56.06.20 / 06.75.69.45.53 / 06.22.56.67.81

Site Web : www.rcmbasket.fr

Email : rcmbasket@gmail.com



ROQUEBRUNE CAP MARTIN BASKET

Le basket au féminin

REGLEMENT INTERIEUR

Les règles du présent règlement intérieur ont pour but de mettre en œuvre l'expression d'un comportement sportif, fait de respect mutuel, de loyauté et de fair-play envers et entre toutes les personnes, quel que soit leur statut, qui sont appelées à participer aux activités du club.

Ces règles s'appliquent sans discrimination, aux entraîneurs, joueurs, parents, accompagnateurs, supporters et spectateurs.

Cette conception de l'esprit sportif et associatif induit également de la part de tous le respect du matériel mis à disposition : équipements de basket-ball, tenues sportives, locaux.

Le règlement est remis à chaque licencié du club. Il est demandé aux parents des jeunes joueurs de le parcourir, de le commenter ensemble et de le signer.

Article 1 - Le président, les membres du bureau et les entraîneurs veillent spécifiquement à l'application et au respect des règles ci-après énoncées. Le Comité directeur détermine les sanctions encourues en cas de manquement aux règles du club. Selon la gravité des faits, cette sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du club.

Article 2 - Toute personne adhérente au RCM BASKET est licenciée par le comité des Alpes Maritimes et la FFBB. Elle doit s'acquitter de sa cotisation dont le montant est fixé, chaque saison, par le Comité directeur du club. La cotisation peut être réglée en six mensualités maximum, le solde devant être encaissé au plus tard le 1^{er} Février de la saison en cours.

Article 3 - Le club, s'engage au travers de ses entraîneurs, animateurs et dirigeants, à encadrer les joueurs lors de tous les entraînements et matchs, officiels ou amicaux. Les entraîneurs et accompagnateurs disposent des équipements et tenues nécessaires lors de toute rencontre (jeux de maillots, ballons, trousse de secours).

Article 4 - Tous les joueurs signant une licence au RCM BASKET s'engagent à participer avec assiduité et rigueur aux entraînements et aux matchs organisés par le club, sauf en cas d'impossibilité majeure. Le joueur ou ses parents sont tenus d'en aviser à l'avance l'entraîneur ou le responsable de l'équipe.

Article 5 - Les horaires des entraînements et des matchs doivent être scrupuleusement respectés. Toute difficulté ou retard doit faire l'objet d'un échange entre le joueur et son entraîneur.

Article 6 - Le respect des entraîneurs, animateurs, dirigeants, joueurs et spectateurs est exigé en toutes circonstances. Tout manque de respect entraînera l'application de sanctions internes pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Article 7 - Le comportement pendant les matchs doit être irréprochable. Tout avertissement ou exclusion pour contestation, propos déplacés, insultes, menaces ou brutalités envers les arbitres, officiels, joueurs, entraîneurs, dirigeants ou spectateurs entraînera des sanctions internes. En cas de fautes techniques pour lesquelles le club est amendable, l'auteur des faits reprochés devra dédommager le club, en assurant l'arbitrage d'un match d'une équipe de jeunes. En cas de fautes techniques répétées (troisième faute commise), l'auteur pourra se voir obliger de rembourser le montant des amendes infligées au RCM BASKET. Toute dégradation volontaire du matériel ou des locaux sera sanctionnée. L'auteur des faits sera contraint de rembourser les réparations et pourra être exclu temporairement des entraînements et matchs, sur décision de l'entraîneur et du bureau directeur.

Article 8 - Au début de chaque saison, un entraîneur est nommé par le bureau pour s'occuper d'une équipe. Il est le seul habilité à décider des différentes tactiques et options de jeux au cours des entraînements et des rencontres. Il doit veiller au comportement des joueurs qui composent son équipe, sur le terrain, pendant une rencontre ou un entraînement mais aussi à l'extérieur du terrain (avant et après une rencontre).

Article 9 - Il appartient aux seuls entraîneurs de désigner les joueurs qui participeront aux matchs, notamment sur la base des critères suivants : travail aux entraînements, assiduité, sérieux, qualités sportives. Les joueurs et leurs parents, pour les plus jeunes sont tenus d'accepter les décisions de leur entraîneur.

Article 10 - Pour l'engagement en compétition de chacune de ses équipes, le club investit un capital financier et humain. En cela, il est en droit d'espérer l'investissement de chacun de ses membres. : S'entraîner avec sérieux dans le souci de progresser et faire évoluer son équipe, vers le meilleur niveau de la compétition, s'engager dans la tenue des tables de marques, participer aux diverses manifestations organisées par le club, assister aux matchs des équipes du Club.

Article 11 - Les parents doivent aider les jeunes joueurs à acquérir les valeurs de leur discipline sportive : rigueur, dépassement de soi, respect de ses co-équipiers et des adversaires. Pour cela, il leur est demandé d'adopter un comportement correct, sportif et amical lors des compétitions et entraînements et de ne pas intervenir dans le champ de compétences de l'entraîneur.

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent. Ils s'engagent à respecter le code de la route (obligation d'assurance, validité du permis, port des ceintures de sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse...).

Fait à : _____ Le : _____

Nom : _____

Pour un mineur, Signature du responsable Légal

Signature du Licencié

ROQUEBRUNE CAP MARTIN BASKET

Gymnase Valgelata & Fasiolo – Chemin du Vallonet – 06190 Roquebrune Cap Martin

Tél: Bureau 04.89.74.66.68 / 06.11.56.06.20 / 06.75.69.45.53

[Facebook](#) Roquebrune Cap Martin Basket

Email: rcmbasket@gmail.com